

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRESDATE DE
CONVOCATION

27 NOVEMBRE 2025

DATE DE PUBLICATION

30 DÉCEMBRE 2025

Nombre de Conseillers

En exercice	27
Présents	20
Votants	23

**Objet : Budget
communal – Admissions
en non-valeur des
créances irrecouvrables
et des créances éteintes**

Séance du 03 décembre 2025

Séance du 03 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothée BERTRAND, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Dorothée BERTRAND, Yves COLPAERT, Augustine VILLE, Francine MOURIKS, Frédéric DUBUS, Bérangère VILLE-MAHAUDEN, Stéphane GLORIANT, Monique DUHAYON, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, Dimitri DUQUENNE, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Michaël PARENT, Laëtitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Eric DEWULF, Clément DELASSUS, Arlette VERHELLE, Julien BESEGHER

Procurations : Monsieur Bruno FICHEUX à Madame Dorothée BERTRAND
Madame Véronique VANMEENEN à Madame Isabelle LEMAIRE
OREC
Monsieur Bruno WILLERON à Monsieur Jimmy MASSON

Absents : Monsieur Robin QUEVILLART, Monsieur Olivier SABRE, Monsieur Hervé BOCQUET, Madame Camille SPETEBROOT

Secrétaire de séance : Yann NORMAND

Délibération n°136/154 – 12/2025

Objet de la délibération : Budget communal – Admissions en non-valeur des créances irrecouvrables et des créances éteintes

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;
Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Vu la demande du Trésorier d'Hazebrouck du 03 octobre 2025, liste référencée 7178550933 par laquelle il demande l'admission en non-valeur des titres non soldés des exercices 2014, 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024 pour un montant de 1 327,52 euros,
Considérant que le Trésorier demande l'admission en non-valeur de ces titres au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables » et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal,

Vu la demande du Trésorier d'Hazebrouck du 03 octobre 2025, liste référencée 7672620333 par laquelle il demande l'admission en non-valeur d'un titre non soldé de l'exercice 2024 pour un montant de 236,58 euros,

Considérant que le Trésorier demande l'admission en non-valeur de ces titres au compte 6542 « créances éteintes » et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal,

Exposé des motifs :

Il est soumis au Conseil municipal les états des titres irrécouvrables présentés en non-valeur par le Trésorier d'Hazebrouck pour un montant global de 1 327,52 €. Il s'agit de titres qui n'ont pu être recouvrés en raison de poursuites sans effet. Le Trésorier demande l'admission en non-valeur de ces titres, l'émission d'un mandat au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables » et l'inscription des crédits nécessaires au budget communal.

Il est également soumis au Conseil municipal les états des créances éteintes dans le cadre d'une procédure de surendettement par le Trésorier d'Hazebrouck pour un montant global de 236,58 €. Il est également demandé l'émission d'un mandat au compte 6542 « créances éteintes » et l'inscription des crédits nécessaires au budget communal.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 décembre 2025

Objet de la délibération : Budget communal – Admissions en non-valeur des créances irrecouvrables et des créances éteintes

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide **à la majorité** avec 17 « **POUR** », 5 « **CONTRE** » (Isabelle LEMAIRE OREC, Michaël PARENT, Véronique VANMEENEN, Jimmy MASSON, Bruno WILLERON) et 1 « **ABSTENTION** » (Laëtitia LEGRAND) :

- **D'admettre en non-valeur** les états irrecouvrables par un montant de 1 327,52 €, reprise en annexe,
- **D'admettre en non-valeur** les états des créances éteintes par un montant de 236,58 €, repris en annexe,
- **de dire** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus
(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Dorothée BERTRAND



Le Secrétaire de séance,
Yann NORMAND



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire
Transmis à la sous-Préfecture le
Publié ou notifié le
Le Maire,
Dorothée BERTRAND

